



## Commune de Monchaux sur Ecaillon

-----  
Séance du 9 novembre 2016  
-----

L'an deux mil seize, le neuf novembre à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

## Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 03/11/2016

Date d'affichage : 03/11/2016

Présents : DE MEYER Bernard, HENNIION Éric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, LUBERDA Sandrine, HAMIEAU Maud, SILLE David, BURTIN Françoise, Stéphane DUJARDIN, POHU Gérard, ARNOULD Michel, SALIGOT Roger.

Absents : FLATRES Pascal

Pouvoir de GOURDIN Alison à Sandrine LUBERDA.

Pouvoir de TAISNE Dominique à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Mme FAUQUEUX Anne Marie

N° 1/2016-11/09INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR (14 voix pour)

En application de la loi n°82-213 du 2 Mars 1982, du décret n°82-979 du 19 Novembre 1982 et de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983, une indemnité de conseil peut être attribuée au Receveur municipal en contrepartie de prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

M. Denis DELSIGNE, Receveur municipal, demande l'attribution de cette indemnité.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accorder au Receveur municipal cette indemnité au taux de 100 % ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de accorder au Receveur municipal, M. Denis DELSIGNE, l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- d'imputer la dépense correspondante au compte 6225,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Bernard DE MEYER.





## Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 9 novembre 2016

L'an deux mil seize, le neuf novembre à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

## Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 03/11/2016

Date d'affichage : 03/11/2016

Présents : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, LUBERDA Sandrine, HAMIEAU Maud, SILLE David, BURTIN Françoise, Stéphane DUJARDIN, POHU Gérard, ARNOULD Michel, SALIGOT Roger.

Absents : FLATRES Pascal

Pouvoir de GOURDIN Alison à Sandrine LUBERDA.

Pouvoir de TAISNE Dominique à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Mme FAUQUEUX Anne Marie

N° 2/2016-11/09PARTICIPATION CENTRE AERE (14 voix pour)

Monsieur le Maire demande de confirmer la participation de la commune aux frais liés aux centres aérés dans les conditions énumérées ci-dessous :

- 20 jours maximum (5 jours x 4 ou 1 semaine x 4)
- de 4 à 12 ans
- en centre aéré uniquement (pas en stage de découverte ou sportif)

Il demande de fixer le montant de la participation qui sera reversé aux familles de Monchaux sur Ecaillon uniquement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider le remboursement de 10 € par semaine et par enfant qui sera calculé au besoin au prorata temporis :

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Bernard DE MEYER.



Envoyé en préfecture le 22/11/2016  
 Rédigé en préfecture le 22/11/2016  
 Affiché le   
 ID : 059-215904079-20161109-3\_2016\_11\_09-DE

Département du NORD  
 Arrondissement de Valenciennes



Commune de Monchaux sur Ecaillon

-----  
 Séance du 9 novembre 2016  
 -----

L'an deux mil seize, le neuf novembre à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 03/11/2016  
 Date d'affichage : 03/11/2016

Présents : DE MEYER Bernard, HENNIION Éric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, LUBERDA Sandrine, HAMIEAU Maud, SILLE David, BURTIN Françoise, Stéphane DUJARDIN, POHU Gérard, ARNOULD Michel, SALIGOT Roger.

Absents : FLATRES Pascal

Pouvoir de GOURDIN Alison à Sandrine LUBERDA.  
 Pouvoir de TAISNE Dominique à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Mme FAUQUEUX Anne Marie

**N° 3/2016-11/09**

**BOURSE SCOLAIRE (14 voix pour)**

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire demande à l'assemble de se prononcer sur la reconduction de la bourse scolaire de 40 € accordée :

- aux parents d'enfant scolarisé dès la 6<sup>ème</sup>
- directement à l'étudiant en cas d'études supérieures,

Le montant de la bourse scolaire sera reversé aux familles de Monchaux sur Ecaillon uniquement. La demande et le certificat de scolarité devront être déposés en mairie impérativement avant la date butoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
 Bernard DE MEYER.



Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 9 novembre 2016

L'an deux mil seize, le neuf novembre à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 03/11/2016

Date d'affichage : 03/11/2016

Présents : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, LUBERDA Sandrine, HAMIEAU Maud, SILLE David, BURTIN Françoise, Stéphane DUJARDIN, POHU Gérard, ARNOULD Michel, SALIGOT Roger.

Absents : FLATRES Pascal

Pouvoir de GOURDIN Alison à Sandrine LUBERDA.

Pouvoir de TAISNE Dominique à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Mme FAUQUEUX Anne Marie

N° 4/2016-11/09

**CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE – VERCHAIN MAUGRE (14 voix pour)**

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire demande à l'assemble de se prononcer sur la participation de la commune aux frais de scolarité pour les enfants fréquentant l'école Victor Hugo de Verchain Maugré.

Le montant de cette participation serait de 466,00 € par enfant pour l'année scolaire 2016-2017 au vu des dépenses relatives au coût de fonctionnement constatées au compte administratif 2015.

A cette occasion, une nouvelle convention est proposée par la commune de Verchain Maugré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le montant de la participation fixée à 466,00 € par enfant et par an
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
 Bernard DE MEYER.





Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 9 novembre 2016

Nombre de Membres

Alférénts au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 03/11/2016

Date d'affichage : 03/11/2016

L'an deux mil seize, le neuf novembre à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

Présents : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, LUBERDA Sandrine, HAMIEAU Maud, SILLE David, BURTIN Françoise, Stéphane DUJARDIN, POHU Gérard, ARNOULD Michel, SALIGOT Roger.

Absents : FLATRES Pascal

Pouvoir de GOURDIN Alison à Sandrine LUBERDA.

Pouvoir de TAISNE Dominique à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Mme FAUQUEUX Anne Marie

**N° 5/2016-11/09**

**PARTICIPATION AUX FRAIS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE (14 voix contre)**

Monsieur le Maire propose à l'assemble de se prononcer sur la participation de la commune aux frais d'activité périscolaire pour les enfants de Monchaux sur Ecaillon.

Le montant de cette participation serait à définir par l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas participer aux frais d'activité périscolaire.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Bernard DE MEYER.





## Commune de Monchaux sur Ecaillon

 -----  
 Séance du 9 novembre 2016  
 -----

L'an deux mil seize, le neuf novembre à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

## Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 03/11/2016

Date d'affichage : 03/11/2016

Présents : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, LUBERDA Sandrine, HAMIEAU Maud, SILLE David, BURTIN Françoise, Stéphane DUJARDIN, POHU Gérard, ARNOULD Michel, SALIGOT Roger.

Absents : FLATRES Pascal

Pouvoir de GOURDIN Alison à Sandrine LUBERDA.

Pouvoir de TAISNE Dominique à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Mme FAUQUEUX Anne Marie

N° 6/2016-11/0913<sup>ème</sup> MOIS DES AGENTS COMMUNAUX – MODIFICATION DE CALCUL (14 voix contre)

Comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à délibérer sur le versement proratisé du 13<sup>ème</sup> mois aux agents de la commune.

La proratisation se calculera en fonction des arrêts maladies à partir du 16<sup>ème</sup> jour d'absence sur la période de référence (du 01/12/2015 au 30/11/2016)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ce versement à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Bernard DE MEYER.





-----  
Séance du 9 novembre 2016  
-----

L'an deux mil seize, le neuf novembre à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 03/11/2016

Date d'affichage : 03/11/2016

Présents : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, LUBERDA Sandrine, HAMIEAU Maud, SILLE David, BURTIN Françoise, Stéphane DUJARDIN, POHU Gérard, ARNOULD Michel, SALIGOT Roger.

Absents : FLATRES Pascal

Pouvoir de GOURDIN Alison à Sandrine LUBERDA.

Pouvoir de TAISNE Dominique à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Mme FAUQUEUX Anne Marie

N° 7/2016-11/09

PROROGATION D'OCCUPATION SALLE DES ASSOCIATIONS – ATELIER PORCELAINE (14 voix pour)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de proroger l'autorisation donnée à l'Atelier Porcelaine d'occuper la salle des associations jusqu'au 10 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de prorogation.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Bernard DE MEYER.





## Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 9 novembre 2016

L'an deux mil seize, le neuf novembre à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

## Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 03/11/2016

Date d'affichage : 03/11/2016

Présents : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, LUBERDA Sandrine, HAMIEAU Maud, SILLE David, BURTIN Françoise, Stéphane DUJARDIN, POHU Gérard, ARNOULD Michel, SALIGOT Roger.

Absents : FLATRES Pascal

Pouvoir de GOURDIN Alison à Sandrine LUBERDA.

Pouvoir de TAISNE Dominique à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Mme FAUQUEUX Anne Marie

**N° 8/2016-11/09**
**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MISSION D'INTERIM TERRITORIAL – CDG59 (14 voix pour)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mise en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et il présente la convention type à partir de laquelle les demandes de dispositions de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Cdg59.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le CDG59,
- approuve le projet de convention tel que présenté par Monsieur le Maire,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du CDG59,
- autorise Monsieur le Maire à faire appel aux services de mise à disposition de la Mission d'intérim territorial du Cdg59,

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.



Le Maire,  
Bernard DE MEYER.


**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

 Envoyé en préfecture le 22/11/2016  
 Affiché le 22/11/2016  
 ID : 059-215904079-20161109-9\_2016\_11\_09-DE

Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 9 novembre 2016

L'an deux mil seize, le neuf novembre à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

## Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 03/11/2016

Date d'affichage : 03/11/2016

Présents : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, LUBERDA Sandrine, HAMIEAU Maud, SILLE David, BURTIN Françoise, Stéphane DUJARDIN, POHU Gérard, ARNOULD Michel, SALIGOT Roger.

Absents : FLATRES Pascal

Pouvoir de GOURDIN Alison à Sandrine LUBERDA.

Pouvoir de TAISNE Dominique à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Mme FAUQUEUX Anne Marie

**N° 9/2016-11/09****DESAFFILIATION DU SDIS AU CDG59 (14 voix pour)**

Par courrier en date du 26 septembre 2016, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord sollicite l'avis du conseil municipal sur la désaffiliation du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS).

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, il peut être fait opposition à la demande du SDIS, soit :

- par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés, représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés,
- par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la désaffiliation du SDIS au CDG59.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Bernard DE MEYER.





## Commune de Monchaux sur Ecaillon

-----  
Séance du 9 novembre 2016  
-----

L'an deux mil seize, le neuf novembre à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

## Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 03/11/2016

Date d'affichage : 03/11/2016

Présents : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, LUBERDA Sandrine, HAMIEAU Maud, SILLE David, BURTIN Françoise, Stéphane DUJARDIN, POHU Gérard, ARNOULD Michel, SALIGOT Roger.

Absents : FLATRES Pascal

Pouvoir de GOURDIN Alison à Sandrine LUBERDA.

Pouvoir de TAISNE Dominique à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Mme FAUQUEUX Anne Marie

N° 10/2016-11/09MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE VALENCIENNES METROPOLE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI NOTRE (14 voix pour)

1. Les articles 64 et 66 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) augmentent le nombre de compétences obligatoires des communautés d'agglomération.

Aussi, les compétences obligatoires définies à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) doivent être complétées des compétences suivantes :

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil

Par ailleurs, la rédaction de la compétence en matière de développement économique doit être de la façon suivante : « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ». Il est à noter qu'à cette compétence ont été ajoutés la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ainsi que la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

La référence à l'intérêt communautaire concernant la « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » en matière de développement économique est supprimée. Ces zones relèvent donc toutes de l'échelon communautaire.

Les statuts de Valenciennes Métropole intégrant déjà au sein de ses compétences facultatives les compétences devenant obligatoires de par la loi NOTRe, il convient d'actualiser les statuts et également d'intégrer les ajustements rédactionnels précités. Au vu de la législation actuelle, les statuts devront également être actualisés en 2018 avec la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) et en 2020 avec les compétences Assainissement et Eau.

Conformément à l'article 68 de la loi NOTRe, Valenciennes Métropole doit se mettre en conformité avec les dispositions relatives à ses compétences selon la procédure établie définie à l'article L5211-20 du CGCT qui consiste à consulter les 35 conseils municipaux afin qu'ils se prononcent sur ces modifications envisagées dans un délai de 3 mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération pour obtenir l'arrêté préfectoral.

De la Préfecture de la Région de Valenciennes  
Affiché le : 2016-11-09  
ID : 059-215904079-20161109-10\_2016\_11\_09-DE

**2. Il est proposé de modifier le contenu de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » confiée à Valenciennes Métropole de la manière suivante :**

• **En matière de Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :**

- Lutte contre la pollution de l'air
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

**3. Il est proposé de modifier le contenu des compétences facultatives de Valenciennes Métropole et d'arrêter la liste de compétences suivantes :**

- **Soutien à des activités culturelles et sportives d'intérêt communautaire ;**
- Gestion et création d'équipements publics d'intérêt communautaire pour personnes âgées ;
- Etude et maîtrise d'ouvrage d'actions d'intérêt communautaire concourant à l'amélioration du cadre de vie ;
- Services d'incendie et de secours ;
- Traitement et réhabilitation de tous sites dégradés d'intérêt communautaire ;
- Etude et mise en œuvre d'un programme commun pour la promotion de l'enseignement supérieur ;
- Exercice du droit de préemption urbain sur les zones et projets déclarés d'intérêt communautaire pour la durée nécessaire à la réalisation de l'opération et à l'intérieur d'un périmètre établie en accord avec la ville concernée ;
- « Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de télécommunications » ;
- Soutien à la recherche et à l'innovation en matière d'enseignement supérieur ;
- Création, entretien et exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- **Lutte contre les inondations (eaux de surfaces, ruissellements, érosion des sols) ;**
- **Protection de la ressource en eau et milieux aquatiques: participation à l'élaboration et suivi du SAGE.**

Les compétences en gras sont ajoutées par rapport aux statuts actuellement en vigueur.

- Vu les éléments rappelés en objet,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-20,
- Vu la délibération n°CC32016319-1060 du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole lors de sa séance du 07 octobre 2016,

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :**

- **Décide d'acter la mise en conformité des statuts de la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole (Statuts joints en annexe) ;**
- **Décide d'acter l'exercice de la compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » par l'EPIC Office du tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole ;**
- **Décide d'acter l'exercice de la compétence obligatoire « en matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil » ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à notifier à la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole la mise en conformité de ses statuts et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.



Le Maire,  
Bernard DE MEYER.



Commune de Monchaux sur Ecaillon

-----  
Séance du 9 novembre 2016  
-----

L'an deux mil seize, le neuf novembre à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 03/11/2016

Date d'affichage : 03/11/2016

Présents : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, LUBERDA Sandrine, HAMIEAU Maud, SILLE David, BURTIN Françoise, Stéphane DUJARDIN, POHU Gérard, ARNOULD Michel, SALIGOT Roger.

Absents : FLATRES Pascal

Pouvoir de GOURDIN Alison à Sandrine LUBERDA.

Pouvoir de TAISNE Dominique à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Mme FAUQUEUX Anne Marie

N° 11/2016-11/09

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE DOUCHY (14 voix pour)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accorder une subvention de fonctionnement à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Douchy d'un montant de 50,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de fonctionnement de 100,00 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Douchy.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Bernard DE MEYER.





L'an deux mil seize, le neuf novembre à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 03/11/2016

Date d'affichage : 03/11/2016

Présents : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, LUBERDA Sandrine, HAMIEAU Maud, SILLE David, BURTIN Françoise, Stéphane DUJARDIN, POHU Gérard, ARNOULD Michel, SALIGOT Roger.

Absents : FLATRES Pascal

Pouvoir de GOURDIN Alison à Sandrine LUBERDA.

Pouvoir de TAISNE Dominique à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Mme FAUQUEUX Anne Marie

**N° 12/2016-11/09**

**DEMANDE DE SUBVENTION A VALENCIENNES METROPOLE – SALLE DES FETES (14 voix pour)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention pourrait être accordée par Valenciennes Métropole pour les travaux de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal est donc sollicité afin d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter une subvention auprès de Valenciennes Métropole pour les travaux de la Salle des Fêtes,
- à signer tous documents nécessaires à l'instruction de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner à Monsieur le Maire toutes les autorisations nécessaires à la demande de subvention susvisée.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Bernard DE MEYER.





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/11/2016  
Reçu en préfecture le 22/11/2016  
Affiché le   
ID : 059-215904079-20161109-13\_2016\_11\_09-DE

Commune de Monchaux sur Ecaillon

-----  
Séance du 9 novembre 2016  
-----

L'an deux mil seize, le neuf novembre à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 03/11/2016

Date d'affichage : 03/11/2016

Présents : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, LUBERDA Sandrine, HAMIEAU Maud, SILLE David, BURTIN Françoise, Stéphane DUJARDIN, POHU Gérard, ARNOULD Michel, SALIGOT Roger.

Absents : FLATRES Pascal

Pouvoir de GOURDIN Alison à Sandrine LUBERDA.

Pouvoir de TAISNE Dominique à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Mme FAUQUEUX Anne Marie

**N° 13/2016-11/09**

**DEMANDE DE SUBVENTION A VALENCIENNES METROPOLE – FISC : INVESTISSEMENTS DIVERS (14 voix pour)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention pourrait être accordée par Valenciennes Métropole pour divers investissements dans le cadre du FSIC. Le montant des investissements envisagés avoisinerait les 24.000,00 € hors taxes.

Le Conseil Municipal est donc sollicité afin d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter une subvention FISC auprès de Valenciennes Métropole pour divers investissements,
- à signer tous documents nécessaires à l'instruction de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner à Monsieur le Maire toutes les autorisations nécessaires à la demande de subvention susvisée.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Bernard DE MEYER.





Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 9 novembre 2016

L'an deux mil seize, le neuf novembre à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 03/11/2016

Date d'affichage : 03/11/2016

Présents : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, LUBERDA Sandrine, HAMIEAU Maud, SILLE David, BURTIN Françoise, Stéphane DUJARDIN, POHU Gérard, ARNOULD Michel, SALIGOT Roger.

Absents : FLATRES Pascal

Pouvoir de GOURDIN Alison à Sandrine LUBERDA.

Pouvoir de TAISNE Dominique à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Mme FAUQUEUX Anne Marie

**N° 14/2016-11/09**

**DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. – SALLE DES FETES (14 voix pour)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la loi de finances n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) visant à subventionner, entre autres, les équipements de la collectivité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention, au titre de la DETR 2016, pour les travaux de la Salle des Fêtes. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 240.000 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter l'État** au titre de la DETR 2016, pour l'attribution d'une subvention de 43.400,00 € HT pour les **travaux de la Salle des Fêtes** dont le montant total est estimé à 240.000,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette acquisition s'établit de la façon suivante :

- Aide départementale .....	86 800 euros HT
- FSIC – Valenciennes Métropole .....	32 200 euros HT
- DETR .....	43 400 euros HT
- Autofinancement .....	77 600 euros HT
<b>TOTAL .....</b>	<b>240 000 euros HT</b>

- **D'autoriser M. le Maire** à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.



Le Maire,  
Bernard DE MEYER